

Délibération n°04

L'AN deux mille dix-huit, le 16 janvier, le conseil communautaire, convoqué le 10 janvier 2018 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
10 janvier 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
24 janvier 2018

Objet :
**Commission Locale du site
patrimonial remarquable
(secteur sauvegardé de Riom) :**
**constitution et désignation des
représentants**

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, **titulaires.**
Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Marie-Christine BAILLY, **suppléantes.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Jacquie DIOGON, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre LORIN
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- M Fabrice MAGNET, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à M Christian OLLIER
- Mme Florence PLANE, conseiller communautaire unique de SAINT-LAURE, remplacé par Mme Marie-Christine BAILLY, conseiller communautaire suppléant
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Nicolas WEINMEISTER, a donné pouvoir à Mme Catherine HOARAU

Absent :

- M Thierry ROUX

<> <> <>

Secrétaire de Séance

Mme Michèle GRENET

Accusé de réception en préfecture

063-200070753-20180116-

2018011604-DE

Date de télétransmission : 22/01/2018

Date de réception préfecture : 22/01/2018

Rapport n°04 – Commission Locale du site patrimonial remarquable (secteur sauvegardé de Riom) : constitution et désignation des représentants

Vu les articles L 313-1 et R 313-1 à R 313-18 du code de l'urbanisme,
Vu les articles L 631-1 à L 631-4 du code du patrimoine,
Vu l'article D 631-5 du code du patrimoine,
Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)
Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,
Vu l'arrêté interministériel du 13 février 1967 créant un secteur sauvegardé sur le territoire de la commune de Riom,
Vu le décret interministériel du 31 juillet 2000 approuvant le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Riom,
Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2009 modifié le 30 novembre 2009, le 1^{er} juillet 2010, le 6 février 2013 et le 20 août 2015 portant création de la commission locale du secteur sauvegardé de Riom,
Vu l'arrêté préfectoral n°16-02855 du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans par fusion des communautés de communes de Riom communauté, Limagne d'Ennezat et Volvic Sources et Volcans,
Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant création de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans par transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans,
Vu la délibération n°04 du 28 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a désigné les membres de la commission locale du site patrimonial remarquable (secteur sauvegardé de Riom),

Considérant que le 29 mars, est paru le décret 2017-456 modifiant la composition des commissions locales des sites patrimoniaux remarquables,

Considérant que la commission du site patrimonial remarquable est composée :

- de membres de droit : le président de la commission, le ou les maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable, le Préfet, le Directeur régional des affaires culturelles et l'architecte des bâtiments de France,
- de membres nommés (au maximum quinze) dont :
 - un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein ou, le cas échéant désignés en son sein par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent,
 - un tiers de personnes qualifiées,
 - un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et qu'un suppléant doit être désigné pour chacun des membres nommés,et que pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné qui siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve la création de la Commission Locale du site patrimonial remarquable (secteur sauvegardé de Riom),**
- **fixe à 9 le nombre de membres nommés,**
- **approuve le principe que la présidence de cette commission soit assurée par le Maire de Riom,**
- **désigne les représentants du conseil communautaire et propose les personnes qualifiées au titre du site patrimonial remarquable ainsi que les représentants d'associations, ainsi qu'il suit :**

Représentants élus (3)	
Titulaire	Suppléant
LAMY Jacques CERLES Pierre LAFOND Françoise	FLORI DUTOUR Stéphanie BOISSET Jean-Pierre SCHOTTEY Michèle
Personnes qualifiées (3)	
Titulaire	Suppléant
ASTIER Michel (Directeur du CAUE) RESSOUCHE Bruno (Architecte) BARNIER Marie-Anne (Animateur de l'architecture et du patrimoine)	ROBBE Philippe (Architecte conseil du CAUE) PERGET Vincent (Expert en bâtiment auprès des assurances) MAILLOT Catherine (Directrice de SOLIHA 63)
Représentants d'associations (3)	
Titulaire	Suppléant
DESMARETS Pierre (Fondation du patrimoine) TARNOWKA Georges (Les Amis du vieux Riom) BURLACOT Alexis (Association des Propriétaires des anciennes demeures rimoises)	AUJOULAT Jacques GAY Geneviève CORIAT Carole

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 17 janvier 2018**

Le Président

Frédéric BONNICHON

